

4 ALBERT EMBANKMENT
LONDRES SE1 7SR

Téléphone : +44 (0)20 7735 7611

Télécopieur : +44(0)20 7587 3210

Lettre circulaire n° 4839
15 février 2024

Destinataires : États Membres de l'OMI et autres gouvernements
Organisation des Nations Unies et institutions spécialisées
Organisations intergouvernementales
Organisations non gouvernementales bénéficiant du statut consultatif

Objet : **"Naviguer ensemble : cap sur un recueil MASS de l'OMI à l'épreuve du temps"**
Colloque organisé conjointement par l'OMI et la République de Corée
(14 mai 2024)

1 Le Secrétaire général a l'honneur d'inviter les États et organisations susvisés à prendre part au prochain colloque OMI/République de Corée intitulé "Naviguer ensemble : cap sur un recueil MASS de l'OMI à l'épreuve du temps", qui doit se tenir en mode hybride le **mardi 14 mai 2024** (avant le MSC 108), de 9 h 30 à 17 h 30, au Siège de l'OMI, 4 Albert Embankment, Londres SE1 7SR.

2 Le colloque est organisé conjointement par l'OMI et le Gouvernement de la République de Corée, qui entendent faire connaître les travaux qu'ils mènent pour contribuer à l'élaboration du recueil MASS de l'OMI.

3 Le colloque a pour objet d'appuyer les travaux de l'Organisation visant à élaborer ce recueil de règles non obligatoires en fonction d'objectifs applicables aux navires de surface autonomes. Pour ce faire, des spécialistes présenteront les activités de recherche-développement en cours concernant les systèmes autonomes dans le domaine maritime, ainsi que les mises à l'essai des navires de surface autonomes qui ont été concluantes. L'expérience acquise par les Administrations, les chercheurs, les compagnies maritimes et les exploitants en ce qui concerne l'utilisation de systèmes autonomes, y compris les difficultés rencontrées, devrait alimenter les échanges de vues qui auront lieu au sein du Groupe de travail sur les navires de surface autonomes au MSC 108.

4 Le colloque se déroulera à la fois en présentiel, au Siège de l'OMI, et à distance, grâce à un système hybride. Il se déroulera en anglais seulement, sans service d'interprétation, et sera diffusé en direct sur la [chaîne YouTube de l'OMI](#). De plus amples renseignements concernant le colloque, y compris l'ordre du jour, seront diffusés en temps utile.

5 Les personnes souhaitant participer au colloque en mode "actif" doivent obligatoirement s'inscrire selon les modalités figurant en annexe. Celles qui prendront part au colloque en présentiel devront prendre leurs propres dispositions en matière de voyage et d'hébergement. Des lettres d'appui pour les demandes de visas peuvent être fournies sur demande, une fois l'inscription effectuée.

6 Pour tout renseignement ou toute question supplémentaire, prière de s'adresser au Secrétariat de l'OMI par courriel à l'adresse suivante : mass@imo.org.

ANNEXE

INSCRIPTION

Ainsi qu'il est indiqué dans la lettre circulaire n° 4336 du 5 novembre 2020, les Gouvernements Membres, les institutions des Nations Unies, les organisations intergouvernementales et les organisations non gouvernementales doivent communiquer à l'avance les noms de tous les membres de leur délégation qui assisteront à la réunion, en utilisant le système d'inscription en ligne aux réunions (OMRS). Cela facilitera leur entrée dans le bâtiment et permettra au Secrétariat d'établir la liste des participantes et participants.

Les participantes et participants en mode "actif" sont ceux qui assistent aux réunions au Siège de l'OMI (c'est-à-dire qui sont présents dans la grande salle de conférence ou dans les salles de réunion 9 ou 10) ou qui y assistent à distance et qui sont autorisés à prendre la parole. Les participantes et participants en mode "passif" sont ceux qui ne peuvent suivre la réunion qu'à distance, grâce à la diffusion continue en direct.

Les participantes et participants à distance en mode "actif" recevront un courriel contenant un lien électronique leur permettant de se connecter à Zoom pour participer à la réunion. Ce lien vers la plateforme Zoom est unique et ne devrait être utilisé que par son destinataire. Il ne devrait pas être communiqué à d'autres personnes. Les participantes et participants en présentiel ne devraient pas se connecter à Zoom lorsqu'ils se trouvent dans la grande salle de conférence ou dans les salles de réunion, car cela perturberait le système hybride et réduirait le nombre de licences disponibles pour des participantes et participants à distance.

Les participantes et participants à distance en mode "passif" recevront un lien Internet qui leur permettra de suivre la réunion diffusée en continu sur le site [IMODOCS](#).

Les représentantes et représentants qui souhaitent modifier leur mode de participation de façon à prendre part à la réunion à distance plutôt qu'en présentiel doivent faire changer leur mode de participation dans l'OMRS par leur coordonnateur OMRS. Ils recevront ensuite un courriel contenant un lien Internet leur permettant de prendre part à la réunion à distance.

Celles et ceux qui assistent à la réunion en présentiel et qui ont suivi la procédure d'inscription se verront délivrer, sur place, un badge électronique qui leur permettra de franchir les portillons de sécurité. Pour permettre la fabrication de ce laissez-passer, les représentants et représentantes seront tenus de présenter à leur arrivée une pièce d'identité portant leur photographie, par exemple un passeport, une carte d'identité ou un permis de conduire. Lorsqu'ils se trouvent dans le bâtiment, les représentants et représentantes pourront également à tout moment être invités à présenter une pièce d'identité par le personnel de sécurité de l'OMI. Vu les dépenses importantes qu'occasionne la fabrication des badges, les représentants et représentantes qui en ont déjà un sont priés de bien vouloir l'apporter aux fins de sa réactivation.

Pour toute question relative à l'utilisation de l'OMRS et à la participation au colloque de l'OMI "Naviguer ensemble : cap sur un recueil MASS de l'OMI à l'épreuve du temps", prière de s'adresser au :

Service des inscriptions
Section du service des réunions et de l'interprétation
Courriel : onlineregistration@imo.org

Ne seront pas inscrits à la réunion les membres des délégations qui n'auront pas été autorisés à y assister par le coordonnateur de délégation pour l'inscription dans l'OMRS. Les membres de délégation dont le nom ne figurerait pas sur la liste de l'OMRS seront priés de contacter le coordonnateur de délégation pour l'inscription dans l'OMRS, qui devra faire le nécessaire pour qu'ils soient autorisés à assister à la réunion.
